

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2007

Convocation le 4 décembre 2007

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

ELECTRIFICATION DE LA JASSERIE :

Suite à diverses études en partenariat avec le SIEL (Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire), le Parc Naturel Régional du Pilat et les propriétaires, il a été décidé de retenir l'électrification de La Jasserie en souterrain, depuis le Crêt de l'Oeillon. Le SIEL pourrait être maître d'ouvrage par transfert de compétences. Le projet est estimé à 200 000.00 € HT et le forfait à la charge de la commune à 40 500.00 €. A l'unanimité, l'assemblée décide de retenir cette solution et de demander un fonds de concours à SAINT-ETIENNE METROPOLE ainsi qu'une participation à la SCI de La Jasserie. Adopté à l'unanimité.

ACQUISITION DES PARCELLES DES CONSORTS REMILLEUX AU BOURG ET DE LA SCIERIE MOULIN AU SAUT DU GIER :

Un compromis a été signé avec les consorts REMILLEUX pour l'achat des parcelles AB 26 et 27 au Bourg et BK 62 à La Côte du Tra, d'une surface totale de 20 470 m² pour 8 000 €

Il est décidé de retenir l'offre de 150.00 € proposée par la Scierie MOULIN pour la vente de sa parcelle sise au Saut du Gier, cadastrée section AN n°14 de 12 798 m².

Le Maire est autorisé à signer les actes notariés. Adopté à l'unanimité.

VOIRIE DU CHEMIN DE FER : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE PARC :

Le Maire propose de demander une subvention à la région sur les crédits du Contrat de Parc pour les dépenses de géomètre. Adopté à l'unanimité.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU NOUVEAU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (C.E.J.) ; CREATION D'UNE NOUVELLE COMPETENCE OPTIONNELLE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS INTERCOMMUNALES DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ; MODIFICATION DU REGLEMENT DU SPANC :

Le C.E.J. remplace les contrats Enfance et Temps Libre à compter du 1^{er} janvier 2007 pour une durée de quatre ans. Ce nouveau contrat permettra de bénéficier la Prestation Service Enfance Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales et de la

Mutualité Sociale Agricole. Adopté à l'unanimité. De même est adoptée la nouvelle compétence optionnelle « Coordination et gestion des actions intercommunales du Contrat Enfance Jeunesse ».

Est également approuvée à l'unanimité la modification d'articles du règlement du SPANC.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : DETERMINATION DES INDEMNITES DES AGENTS RECENSEURS :

En janvier et février 2008, deux agents recenseurs seront recrutés. Comme en 1999, la commune sera divisée en deux districts présentant une population sensiblement égale mais de taille très différente. Pour tenir compte de ces disparités entraînant un plus grand nombre de déplacements et donc de kilomètres, il est décidé, à l'unanimité, de fixer les

rémunérations sur la base du SMIC comme suit : district 001 : 110 heures et district 002 : 151.67 heures.

SALLES POLYVALENTE ET RENEE PEILLON : MODALITES D'ENCAISSEMENT DES LOCATIONS :

A compter du 1^{er} janvier 2008, la moitié de la location sera encaissée dès la réservation d'une des deux salles. Cette somme demeurera acquise pour la commune sauf cas de force majeure. Approuvé à l'unanimité.

FINANCES COMMUNALES :

Virement de crédits en sections d'investissement :

Art. 2315-144	Travaux voirie 2002-2005	-3 300.00 €	Art. 2188	Acquisition matériel	+ 3 300.00 €
---------------	-----------------------------	-------------	-----------	----------------------	--------------

Etat des dépenses réalisées suivant délégation :

Le Maire porte à la connaissance des conseillers les dépenses qu'il a réalisées durant l'année 2007 dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par délibération du 5 octobre 2001.

Amortissement et reprise des subventions des travaux d'eaux usées, rue de l'Andéolaise :

Dépense réalisée en 2006 : 21 214.05 €. Subvention encaissée en 2007 : 3 434.00 €. Amortissement sur 40 ans, soit 530.00 € par annuité et reprise de subvention sur 40 ans, soit 85.00 € par annuité à compter de 2008.

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol :

A l'unanimité, est adoptée la convention conformément à la nouvelle réglementation en matière d'urbanisme.

Participation mutuelle personnel communal :

Comme les années précédentes, il est décidé à l'unanimité de participer à la mutuelle santé du personnel à hauteur de 25 % de la cotisation de chacun des agents concernés par le contrat de groupe. Adopté à l'unanimité.

Alimentation en eau potable à partir de la source des Biais :

Cette source, à capter, alimentera les hameaux des «Fonds» à «La Serchette» via «La Boirie». L'assemblée autorise le maire à signer toute pièce se rapportant aux demandes de subventions pour la réalisation de cette opération.

Assurance personnel communal :

Le contrat avec GROUPAMA CIGAC est reconduit pour les agents communaux à compter du 1er janvier 2008.

Intervention de Monsieur Joseph BONNER qui réitère sa demande de canalisation des eaux pluviales -provenant du lotissement Les Fougères et du fossé de la route départementale - dans sa parcelle. Le Maire adressera un courrier à Monsieur LAFAYOLLE du Conseil Général.

Séance levée à 22 h 20